

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION LILLE. 105, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Quotidien de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-65 3, rue Fidele Lohoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LE CINQUANTAIRE DE L'ÉCOLE LAIQUE A ÉTÉ CÉLÉBRÉ HIER DIMANCHE A LILLE SOUS UNE PLUIE DILUVIENNE



Le cortège défilant sous une pluie diluvienne devant la magnifique tribune officielle installée place de la République.

Les fêtes du Cinquantième de l'École Laïque, à Lille, qui avaient débuté samedi par une imposante réception à l'Hôtel de Ville, se sont poursuivies hier...

LA VISITE D'A. C. YOUNG-SLAVES aux Anciens Combattants du Nord à Lille

Pour manifester les sentiments fraternels qui animent les A. C. yougoslaves, pour exprimer leur reconnaissance pour la visite que les A. C. français ont faite l'année dernière à leurs camarades de Yougoslavie...

LES RECEPTIONS A 10 h. 45, place de la Gare, les associations d'A. C. d'Orient et les délégations d'A. C. et Anciens Militaires...



Les anciens combattants Yougoslaves devant le Monument aux Morts de Lille.

Le député-maire de Lille, nous avons remarqué MM. Willems, Arquebambour, Fagheboom, Louis-Vent, Dompsin, adjoints, et MM. Brodai, Bataille, Bauché, Courouble, Delvive, Dillies, Peeters et Vaerden Bergha, conseillers municipaux.

Des discours furent prononcés par MM. Houbroun, Marc Heraut, le colonel Radossavilitch, le colonel M. Roger Salengro, député-maire de Lille, insista enfin sur le rôle des dictateurs et la nécessité du triomphe de la démocratie dans le monde.

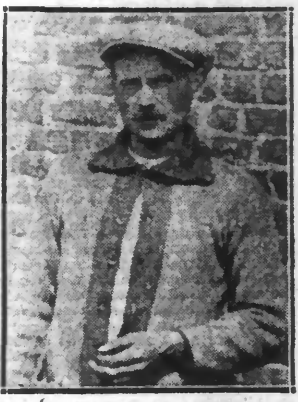
Le cortège se rendit ensuite à la Préfecture, où M. Langeron, préfet du Nord, tint à accueillir les A. C. yougoslaves en prononçant une aimable allocution.

LE BANQUET A 19 h., un banquet réconfortant de huit cents convives au hall des fêtes de la Foire Commerciale.

LE MYSTÈRE DE LA CASEMATE DE BERSILLIES

Encore une nouvelle preuve de la mauvaise foi de Louis Chimène, inculpé de l'assassinat de son ami, E. Pesant

M. Magnin, juge d'instruction à Avesnes, a déjà, comme nous l'avons dit, réuni un faisceau important de preuves de la mauvaise foi de Louis Chimène, l'assassin présumé d'Edmond Pesant.



M. BESSON, de BERSILLIES, nouveau et important témoin contre Chimène.

Les deux hommes se quittèrent. Ils devaient se revoir le mardi matin. Chimène était la veille revenu précipitamment de Paris, pour sembler la femme de son ami.

« Eh bien, lui demanda M. Besson, pas de nouvelles de Pesant ? — Bah ! dit Chimène, il ne s'est pas suicidé. Sa femme nous a appris qu'il avait dérobé 8.000 francs. Il doit s'embarquer en Belgique.

« Pesant, a-t-il déclaré, n'avait que quinze francs en poche, il m'a dit qu'il avait perdu 8.000 francs et venait chercher de l'argent chez sa mère.

« J'AI UN RASOIR » La conversation continua entre M. Besson et Chimène.

Soudain, celui-ci : « Ne pourriez-vous donc pas me raser ? Il n'y a pas de coiffeur ici ? »

(Lire la suite en deuxième page)

VERS UNE SOLUTION DU CONFLIT TEXTILE de Roubaix-Tourcoing ?

C'est aujourd'hui que seront reçues par le Préfet du Nord, les délégations ouvrières et patronales

Ainsi que nous l'avons annoncé à la fin de la semaine dernière, M. LANGERON, préfet du Nord, recevra aujourd'hui les délégations ouvrières et patronales. Peut-on espérer que la lumière sortira de ces entretiens ?

PROPOSITION TRANSACTIONNELLE Au dernier jour de la semaine, la maison Alfred Motte et ses fils, importante firme qui, ainsi qu'on le sait, ne fait pas partie de la Commission interdépartementale patronale du textile, faisait savoir à ses ouvriers qu'elle était désireuse de leur proposer une formule transactionnelle.

CE QU'ON EN DIT AU COMITÉ INTERSYNDICAL M. LEFEBVRE nous a dit à ce sujet : « Pour le moment, nous ne pouvons rien dire de précis, nous ne sommes pas les seuls dans cette affaire. Voici comment nous procéderons : Lundi soir, si toutefois nous ne sommes pas tenus trop longtemps à la Préfecture, nous nous réunirons et nous examinerons cette proposition.

NOUVELLE ENTREVUE AVEC LES DELEGUES BELGES AU CONSORTIUM ? M. LEY, au nom des Unions patronales d'Halain, Comines et Werwicq, a offert, par lettre, une nouvelle entrevue à la Centrale des ouvriers socialistes de Belgique, au sujet de la suppression de la prime de présence.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI La journée d'aujourd'hui verra se dérouler d'importantes réunions célestiques et surtout les entretiens du Préfet du Nord et des délégations ouvrières et patronales.

UN LYCÉEN TUA 3 PERSONNES ET EN BLESSA PLUSIEURS AUTRES Une dépêche de Sofia annonce qu'un élève âgé de 15 ans, nommé Dragolich, avait été renvoyé du lycée de Rustchuk pour mauvaise conduite.

« J'AI UN RASOIR » La conversation continua entre M. Besson et Chimène.

Soudain, celui-ci : « Ne pourriez-vous donc pas me raser ? Il n'y a pas de coiffeur ici ? »

(Lire la suite en deuxième page)

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR EN BELGIQUE L'INAUGURATION DE L'OSSUAIRE DES ÉVACUÉS FRANÇAIS A MONS

Une grande journée franco-belge s'est déroulée hier à Mons, marquée d'une part par l'assemblée générale des anciens combattants français demeurant en Belgique, d'autre part par l'inauguration de l'Ossuaire des victimes françaises de l'évacuation.



LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE L'OSSUAIRE

A gauche : M. DEMOLON, conseiller général du Nord, adjoint au maire de Cambrai, prononçant au nom des populations des régions libérées ; à droite : les familles des victimes déposant de la terre du village natal sur la tombe des disparus.

De nombreuses personnalités françaises et belges assistèrent à ces manifestations au cours desquelles s'exprimèrent fortement l'inébranlable amitié qui unit les deux pays voisins et leurs populations.

Un cortège de plusieurs milliers de personnes s'est rendu hier à travers Mons jusqu'à un cimetière communal où l'Ossuaire a remplacé le cimetière français à tombes abandonnées.

Chacun d'eux, en passant devant l'Ossuaire, accomplissait le geste symbolique et délicat voulu par les promoteurs de l'Ossuaire MM. Gavaro, Friart, Ray, Blizet et Blanchart, en déposant dans le vaste tombeau une pincée de terre de sa ville ou de son village de France, la terre du pays natal.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

LA NOYÉE DE ROUBAIX AURAIT ÉTÉ ASSASSINÉE PAR SON AMANT

Hier, nous avons relaté la macabre trouvaille qui fut faite dans le canal à Roubaix. Le cadavre d'une femme fut retiré de l'eau à proximité du Pont Morel et, détail troublant, la malheureuse était reliée par une grosse corde à une plaque de fonte de 30 kilos.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

A LILLE : LE 54^e ANNIVERSAIRE des Sauveteurs du Nord et du P.-de-C.

Hier, la société des sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais fêtait à Lille le 54^e anniversaire de sa fondation.

Ce geste de reconnaissance fut suivi d'un autre au monument Pasteur où la légionnaire M. Crapv Saint-Léger déposa une gerbe.

Après le service, les vins d'honneur furent offerts au siège, salle de la société industrielle, rue de l'Hôpital Militaire.

LE BANQUET A 19 h. 30, un banquet fut organisé dans les salons de l'Hôtel Maréchal, rue Solferino.

LES PERSONNALITÉS PENDANT LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION On voit de gauche à droite : Lord GRANDVILLE, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Bruxelles ; le prince Léopold, duc de Brabant ; le général anglais Sir Robert WHIGNAM ; le bourgmestre de Plogsteert, M. LEGOMTE ; le colonel RANDOUX, représentant le général Boquet et le commissaire d'arrondissement d'Ypres.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

CELLE D'UN MEMORIAL BRITANNIQUE A PLOGSTEERT

Le cimetière organisé au lendemain de la guerre par la Commission impériale des sépultures militaires britanniques, touche presque à sa fin en ce qui concerne tout au moins l'édification des monuments consacrés à la mémoire de nos alliés.

Le Memorial de Plogsteert, à la limite des Monts de Flandre, évoquera le souvenir de 117 officiers et soldats britanniques tombés en cette région et restés sans sépulture.

Le prince héritier de Belgique, Léopold, duc de Brabant, présidera, hier matin, la courte et émouvante cérémonie.

LES PERSONNALITÉS PENDANT LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION On voit de gauche à droite : Lord GRANDVILLE, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Bruxelles ; le prince Léopold, duc de Brabant ; le général anglais Sir Robert WHIGNAM ; le bourgmestre de Plogsteert, M. LEGOMTE ; le colonel RANDOUX, représentant le général Boquet et le commissaire d'arrondissement d'Ypres.

« C'EST MA MÈRE ! » Après les premières constatations et dès que le cadavre eût été déposé à la Morgue, M. André commissaire de police, qui instruisait l'affaire, continua activement son enquête.

« Ma mère, Mme veuve Herman, demeurant rue des Anges, est disparue depuis plusieurs jours. J'ai appris qu'on venait de retirer le cadavre d'une femme, du canal à proximité de chez nous... »

« Quelques détails suffirent pour donner une certitude. M. Jules Herman connaissait les tatouages dont nous avons parlé hier. On connaissait l'identité de la victime, on allait bientôt en apprendre plus long.

Tribunaux de Première instance de Lille

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le Quatrième Tribunal de Première instance de Lille, le 1^{er} mai 1931, il est porté que :

« Le Tribunal a condamné à deux ans de prison et à dix francs d'amende le nommé... »

« Le Tribunal a condamné à deux ans de prison et à dix francs d'amende le nommé... »

« Le Tribunal a condamné à deux ans de prison et à dix francs d'amende le nommé... »

« Le Tribunal a condamné à deux ans de prison et à dix francs d'amende le nommé... »